



Direction Générale des Services

Direction des Archives, du Patrimoine, de
l'Archéologie et de la Culture

DAPAC-Bibliothèque Départementale des
Yvelines

Affaire suivie par : Armelle Faure
Poste: 01.30.05.60.65

2014-CG-3-4336

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mai 2014

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER**

POESYVELINES - LA SEMAINE DES POETES

| | |
|------------------|--|
| Code | C0501 |
| Secteur | Aider les communes et associations à renforcer l'attractivité de leurs offres culturelles, à gérer leur patrimoine. |
| Programme | Evènements ou structures d'envergure départementale |

| Données financières | Fonctionnement |
|---------------------------------|-----------------|
| Enveloppes de financement | CP |
| Montant actualisé | 560 000 € |
| Montant déjà engagé | 0 € |
| Montant disponible | 560 000 € |
| Montant réservé pour ce rapport | 49 000 € |

En 2004, le Conseil général des Yvelines a décidé de soutenir la réalisation, dans le cadre de sa politique culturelle, d'un projet consacré à la poésie contemporaine et dénommé *PoésYvelines - La semaine des poètes*. L'organisation de cet événement annuel est assurée par la Maison de la Poésie, équipement culturel de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. En 2014, il est proposé de reconduire le financement départemental à hauteur de 49 000 €.

Depuis 2002, la Maison de la Poésie développe des programmes et des actions visant à sensibiliser aux différentes formes de la poésie. Elle a créé un réseau de partenaires sur l'ensemble du département, au-delà du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, notamment grâce à la manifestation PoésYvelines – La semaine des Poètes.

Cette manifestation regroupe sur toute l'année des ateliers d'écriture dans les bibliothèques, les établissements scolaires, les résidences de création dans des lieux patrimoniaux et naturels. Elle présente deux temps forts :

- un Prix Poésyvelines, récompensant un recueil de poésie francophone contemporaine, selon les critères définis dans un règlement et attribué par un jury de personnalités et de représentants du Conseil général. Lou RAOUL a été la lauréate en 2013.
- un Prix PoésYvelines des collégiens, récompensant un recueil de poésie contemporaine et attribué par un jury de collégiens. En 2013, la lauréate fut Lydia PADELLEC.

Je vous propose aujourd'hui de poursuivre le soutien à la Maison de la Poésie dans le cadre d'une convention sur objectifs, d'une durée d'un an, précisant les actions menées en termes de promotion et de découverte de la poésie.

Sur la globalité du projet, dont le coût prévisionnel est annoncé à 64 000 € (hors prix et achat d'ouvrages), il vous est proposé d'attribuer pour l'année 2014, une participation répartie comme suit :

- 39 000 €, versés à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, gestionnaire de la Maison de la poésie, organisatrice de la manifestation, et couvrant 60% de l'évènement (rémunération des auteurs et artistes, soutien aux outils de communication). La convention sur objectifs entre le Département et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, est jointe en annexe 1 à la délibération ;
- 6 000 € versés aux deux poètes primés (3 000 € seront versés à chaque poète lauréat) ;
- 4 000 € consacrés à l'acquisition d'un maximum de 150 exemplaires de chaque recueil primé (montant plafonné à 2 000 € T.T.C. chacun), qui seront offerts aux bibliothèques yvelinoises et aux centres de documentation et d'information des collègues, afin d'enrichir leurs fonds de poésie contemporaine et de valoriser cette forme éditoriale).

Le soutien du Conseil général à cet évènement impliquant les acteurs du livre et de la lecture s'élèverait donc à **49 000 €**.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :